



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 JANVIER 2016

Le vingt huit janvier deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI , Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS,

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Edwige LAVAL, Alexa OSMONT,

ABSENT(S) : CAMPDORAS-RAGON Karl (excusé)

REPRESENTE (S): Anaël MARTIN (par Philippe KERNINON), Séverine MARTIGNAC (par Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE),

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle LIVI

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2016

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- la notification par l'INSEE du chiffre de population municipale et de population DGF de la commune pour 2016,
- le magazine Entreprendre de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Contact Lotois
- Une plaquette d'information de l'Association Notre Village qui suit notre dossier Agenda 21 sur leurs nouvelles compétences, assistance à maîtrise d'ouvrage et réalisation de projet de territoire,
- une information du Conseil Départemental sur le nouveau règlement de gestion de la voirie adopté par le Département, ainsi que le dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police pour 2016,
- le magazine SPELUNCA de la Fédération Française de Spéléologie
- deux plaquettes éditées par la Chambre des Métiers sur la reprise et la transmission d'entreprises.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

travaux des agents :

- mise en place de tous les réseaux pour le lotissement de côte rousse
- nettoyage important de la commune suite aux vents violents des dernières semaines
- pose d'enrobé à froid sur les nids de poule
- fin de mise en place des réseaux pour l'extension Serafin à Réveillon
- préparation des trous de plantation de fruitiers au verger communal
- vidanges de tous les véhicules et réparations importantes sur la balayeuse

Une rampe en fer forgé a été mise en place sur l'escalier extérieur du foyer rural. La première couche de peinture a été faite.

I. Livi :

Elle a pris contact avec l'agence de recrutement d'un médecin à Paris. La recherche se fait sur plusieurs pays européens. L'agence doit transmettre un compte rendu de ses différentes interventions d'ici trois semaines.

Elle annonce l'installation d'une praticienne de médecine chinoise à la Maison de Santé 3 jours par semaine.

A. Giethlen :

Le site Internet a été mis à jour. Elle est en contact avec les créateurs du site pour simplifier les procédures de mise à jour ou d'insertions d'informations diverses.

A. Terlizzi signale la parution d'une page sur Alvignac dans l'encyclopédie en ligne Wikipedia. Cette page, déjà très dense en informations sur la commune, pourrait être complétée par des annotations sur l'histoire notamment. Il invite les élus à la consulter et faire part de leurs observations.

Il rappelle à la commission communication la préparation de la réunion publique qui doit avoir lieu fin mars.

A. Osmont :

Elle signale qu'un lampadaire type boule est cassé au lotissement les Promenades.

J.L Lambert :

La population de pigeons est en régression. Il reste attentif à son évolution.

Ph. Kerninon :

SIVU L'ETOILE :

Les effectifs prévus pour la rentrée 2016-2017 sont équivalents à ceux de cette année avec une moyenne de 25 élèves par classe. La demande d'affectation d'un poste supplémentaire sera renouvelée pour la réouverture d'une classe sur Alvignac qui pourrait regrouper Grande Section de maternelle et Cours Préparatoire.

Le premier Comité de Pilotage du Projet Educatif de Territoire a eu lieu mardi 26 janvier au foyer rural en présence de M. Thuriès de Jeunesse et Sports. De nombreux commentaires, ajouts et corrections ont été apportés au document qui est aujourd'hui finalisé. Ce PEDT accompagnera l'année 2015-2016 et sera mis à jour à chaque nouvelle rentrée scolaire et lors de chaque comité de pilotage. Ce sera un fil conducteur pour l'accueil périscolaire à la charge des communes et il est d'ores et déjà disponible sur le site Internet d'Alvignac. Le prochain comité de pilotage se tiendra début juin.

Le restaurant "Au Fil de l'Eau" assure la confection et la livraison des repas cantine depuis le 4 janvier.

Une réunion "Agenda 21" sera programmée prochainement pour reprendre le travail sur chaque action.

Il rappelle aux élus qu'une animation sur "la Vannerie Sauvage" sera organisée samedi 30 janvier à Alvernac. La matinée sera consacrée à la récolte des végétaux et le travail de vannerie aura lieu dans l'après-midi au foyer rural.

E. Branche :

Elle fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le lundi 25 janvier au Centre Medico Social de Gramat. Cette réunion était co-organisée par Caroline Mey-Fau, Conseillère Départementale et Mme Tortosa, directrice du CMS de Gramat. L'ordre du jour comportait la présentation de la Direction Départementale de la Solidarité, des missions dévolues à la direction départementale et aux CMS, ainsi que les circuits et contacts utiles en matière d'action sociale.

Les différents intervenants (assistantes sociales, conseillères ESF...) se sont présentés et ont expliqué leurs fonctions.

Tous les participants, élus et professionnels, ont fait un constat identique : il y a un réel problème de financement; peu ou pas de crédits disponibles pour aider les demandeurs. Les assistantes sociales sont démunies : il y a trop de demandes, les permanences CPAM ou CAF sont supprimées et elles doivent assurer l'établissement et le suivi de tous ces dossiers en plus de leurs missions habituelles.

A. Terlizzi informe les élus qu'une réunion sur la mobilité (co-voiturage, transport à la demande ...) est prévue le vendredi 5 février à Gramat. Philippe Kerninon y participera.

I. Cépède-Lascoste :

Elle donne le compte-rendu de la rencontre du 4 janvier qui a réuni quelques conseillers municipaux autour du sujet de l'accueil des réfugiés.

Elle expose que le préalable est la volonté et l'engagement ferme des élus, fixé par délibération, d'accueillir des réfugiés. La commune doit ensuite constituer un dossier présentant les possibilités de logement, d'aides diverses en nature (mobilier, électroménager...) ou d'accompagnement (formalités administratives, recherche d'emplois ...). Ce dossier est adressé à la Préfecture qui statue sur la demande et peut envoyer 1 ou 2 familles. La commune peut également s'adresser à une association.

La réflexion se poursuit et un nouveau point sera fait lors du prochain Conseil Municipal par le groupe de travail.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

A. Terlizzi donne connaissance du projet d'arrêté préfectoral établi par M. Maudet, ARS. L'arrêté précise dans son article 13 les travaux à effectuer avant la mise à disposition de l'eau au public. Ces travaux concernent majoritairement la mise en sécurité des différents forages (création de dalles béton en protection), protection et appareillage de la source salmière, ainsi que la clôture d'un périmètre de 50m x 25m x 2m de hauteur autour du local de captage et des forages. Ces travaux terminés, une série d'analyses sera lancée. Au vu des résultats, une visite de récolement sera programmée et, enfin,

l'autorisation de mise à disposition de l'eau thermale sera accordée.

Une réunion du CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) aura lieu le 18 février à Cahors. Au vu des engagements du SIVU, l'arrêté préfectoral pourrait être signé dès cette date.

Ces travaux représentent un nouvel engagement financier important pour le SIVU, donc pour les 2 communes de Miers et Alvignac.

L'inauguration officielle du site aura lieu le samedi 18 juin 2016. De nombreuses animations et conférences sont prévues.

ARBRES

Deux visites informelles de responsables environnement (PNR des Causses du Quercy et Conseil Départemental) ont eu lieu à la source afin d'évaluer la santé des grands chênes. Leurs conclusions sont identiques : il faut intervenir rapidement afin d'assurer la sécurité des visiteurs. Une expertise officielle sera réalisée rapidement pour déterminer les travaux à engager.

ASSOCIATIONS

Une convention de mise à disposition du site sera préparée pour chaque association qui utilisera les installations du domaine thermal.

Une convention particulière sera élaborée pour la mise à disposition d'un local de stockage du matériel utilisé par les associations dans le bâtiment thermal.

SIGNALETIQUE

A. Terlizzi rappelle que l'association des Amis de la Source Salmière propose de financer deux panneaux à installer sur le site thermal :

- le premier présentant un historique de l'activité de la Source sera installé à l'entrée du site
- le deuxième sera posé sur le pupitre du Pavillon des Eaux et présentera plus particulièrement cette construction.

Les textes seront proposés par la commission Culture et Patrimoine de Miers.

PLAN D'EAU

L'étude du SMPVD se poursuit. Une mesure de la profondeur du lac a été effectuée ce 28 janvier : au plus profond, il y a 2 m d'eau et 1.50 m de vase.

LOTISSEMENT DE COTE ROUSSE - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire présente le budget annexe du lotissement de Côte Rousse pour 2016. Ce budget comprend en recettes le montant de la vente du lot n°1 (29 500 €) et en dépenses le transfert de valeur du terrain (51 000 €) ainsi que les travaux nécessaires au bornage des 2 lots et à la mise en place des différents réseaux (14 920 €). Une participation du budget communal assurera l'équilibre du budget.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident d'approuver le budget du lotissement de Côte Rousse tel que présenté ci-dessus,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D. Lagarrigue informe les délégués que la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne assure la compétence SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) depuis le 1er janvier 2016. La Communauté de Communes a fait l'état des lieux de l'assainissement non collectif sur son territoire et peut assurer la gestion de ce service de façon homogène. Ce service était jusque là assuré en régie par la commune, mais la législation actuelle nécessite que le suivi des installations soit effectué par des techniciens.

Il fait le compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2016 à Gramat qui a réuni les responsables de ce service et les délégués des communes de Gramat, Rignac et Alviçnac. M. Maury, vice-président de la communauté de communes, a présenté le mode de fonctionnement de ce service et le coût de chaque intervention.

Les contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif seront effectués tous les 8 ans et facturés 95 €. La facturation sera identique pour les contrôles dans le cadre d'une vente.

Les installations neuves ou les réhabilitations feront l'objet d'une facturation en deux temps :

-150 € lors du dépôt du dossier en mairie,

-150 € lorsque la conformité des travaux sera prononcée par le technicien SPANC.

Le service SPANC assurera également le dépôt et le suivi des dossiers de demande de subventions auprès de différents organismes pour les propriétaires susceptibles d'en bénéficier dans le cadre de réhabilitation d'installations non-conformes.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE

D. Lagarrigue rappelle aux élus la décision de la Communauté de Communes de prendre en charge la totalité de la voirie communale. A ce jour, la voirie communautaire excluait les rues et places du bourg. Il convient donc de prendre la décision de transférer toutes les voies du bourg déjà classées en tant que voies communales. D'autre part, après vérification, un certain nombre de voies, notamment dans les lotissements, n'ont jamais été classées. Il est nécessaire de les intégrer.

Il présente aux élus les plans de la commune mettant en évidence les différentes voies concernées par ce classement et leur demande de se prononcer sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident le classement des voies telles qu'indiquées sur le tableau et la liste joints en annexe,
- décident le transfert à la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne des rues et places du bourg d'Alviçnac telles qu'indiquées sur le tableau et la liste joints en annexe,
- autorisent le Maire ou D. Lagarrigue, adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

AVANCE FINANCIERE AU SIVU MIERS ALVIGNAC

A. Terlizzi informe les élus que le SIVU Miers-Alviçnac ne percevra les acomptes demandés sur subventions qu'en mars et, de ce fait, ne pourra pas assurer les derniers paiements pour les travaux de rénovation du restaurant et du Pavillon des Eaux. Afin d'assurer les règlements pour les entreprises, le SIVU aurait besoin d'avoir 60 000 € de trésorerie. Cette somme ne peut provenir que d'une avance sur participations 2016 des deux communes. En reprenant le ratio déterminé pour le calcul des participations au SIVU, La commune d'Alviçnac aurait à verser la somme de 39 000 €, celle de Miers, 21 000 €.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- acceptent le principe de versement par la commune d'une avance sur la participation 2016 pour alimenter le budget du SIVU Miers-Alvignac, soit 39 000 €,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

SALLE MULTIACTIVITES

JL. Lamberrt fait le compte-rendu de la réunion du groupe de travail avec la société Mathis le 13 janvier. Cette société, spécialisée dans la construction de bâtiments polyvalents, a visité le terrain et fera des propositions d'implantation et de constructions. Ils ont leurs architectes, mais travaillent pour chaque chantier avec des entreprises locales.

A. Terlizzi rappelle la visite de la salle polyvalente de ST Parthem (Aveyron) le mardi 4 février après-midi. Cette salle pourrait être une aide à la réflexion pour la création de celle d'Alvignac.

Une réflexion est engagée à la Communauté de Communes sur le financement de ces projets par fonds de concours.

LA POSTE

A. Terlizzi informe les élus qu'il a reçu M. Kim, directeur délégué départemental de la Poste. Il était accompagné de la responsable du service Grand Public de la Poste de Gramat. Ils ont évoqué la baisse de fréquentation de la Poste d'Alvignac et ont présenté les modalités de mise en place d'une Agence Postale Communale. Les élus, à l'unanimité, confirment l'importance vitale du maintien d'un bureau de Poste de plein exercice à Alvignac et ne souhaitent pas la mise en place d'une Agence Postale Communale.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A. Terlizzi fait le compte rendu de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Il n'y pas eu de consensus sur les projets présentés. La majorité qualifiée est maintenant requise. Plusieurs amendements ont été déposés, notamment Cère et Dordogne et Souceyrac (qui souhaitent se regrouper) et Causse Central (2 propositions) qui concernent notre territoire.

La communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, favorable à l'origine au scénario de l'équilibre présenté par la Préfète, et au vu de la proposition de Cère et Dordogne et Souceyrac, devrait se positionner pour le maintien de son territoire actuel.

VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS TECHNIQUES

D. Lagarrigue présente aux élus le projet d'achat de vêtements haute visibilité pour les agents techniques. Ces équipements deviennent indispensables pour assurer leur sécurité lors des travaux, en bordure de voirie notamment. L'équipement comprendrait pour chacun 2 pantalons, 2 polos, 3 T-shirts, 1 blouson d'été et une parka "4 en 1". Le montant individuel de ces achats représente 209€ HT.

Les élus, à l'unanimité, acceptent l'achat de ces vêtements de travail haute visibilité pour les agents

techniques.

- O. Faure informe les élus que le technicien de l'Office National des Forêts est venu voir les platanes de Salgues. Il préconise de ne pas faire d'élagage et de laisser les arbres tels qu'ils sont. O. Faure prendra contact avec le propriétaire du château.

- JM. Cancès fait part de la volonté d'un plombier-chauffagiste d'installer une partie de son activité sur la commune. A. Terlizzi le recevra lors d'un rendez-vous à sa convenance pour déterminer les modalités de cette installation.

- A. Terlizzi donne les bons résultats du Casino pour le mois de décembre. Il rappelle qu'un joueur a gagné une grosse somme.

- M. Lantoine, Directeur de la résidence de Tourisme, va quitter Alvernac prochainement pour diriger une nouvelle résidence. Il présentera la nouvelle directrice le 10 février à 18h lors de son pot de départ.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 février à 20h 30.

Fin de séance à 23h 40.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT